



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Version 2015



DYNAMIQUES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES BENINOISES : ENTRE DEFIS STRUCTURELS ET FAIBLES TAUX D'EXECUTION AU PREMIER TRIMESTRE 2025



NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN

PREMIER TRIMESTRE 2025

SOMMAIRE

05

I- ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DU BENIN

- 1.1 PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DU PREMIER TRIMESTRE
- 1.2 FINANCES PUBLIQUES DE L'ÉTAT ET FINANCES LOCALES

07

II- CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION

III- SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2025

10

- 3.1 BUDGET AGRÉGÉ 2025
- 3.2 RESSOURCES PROPRES EN BAISSSE EN 2025
- 3.3 SITUATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT REPORTÉES EN 2025
- 3.4 TAUX D'AUTOFINANCEMENT ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

13

IV- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PREMIER TRIMESTRE 2025

- 4.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025
- 4.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025
- 4.3 SECTION D'INVESTISSEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025

18

ANNEXES STATISTIQUES

RÉSUMÉ

Les perspectives économiques mondiales pour l'année 2025 esquissent une croissance nuancée, caractérisée par une régression de l'activité économique comparativement à l'année 2024. À l'inverse, le continent africain affiche des perspectives plus prometteuses. Pour la zone subsaharienne, une progression de 3,8% est anticipée. Au sein de l'UEMOA, une croissance estimée au premier trimestre à 6,4% est attendue, concomitamment à une inflexion du taux d'inflation qui devrait s'établir à 2,1%. Au titre de l'exercice 2025, les prévisions budgétaires primitifs des collectivités territoriales s'équilibrent en recettes et en dépenses à 276,24 milliards de francs CFA. Ces projections budgétaires marquent une augmentation de 16,13% par rapport aux 237,86 milliards prévus en 2024. La mobilisation des ressources propres nécessite un effort supplémentaire comparativement à 2024. En effet, les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 106,66 milliards FCFA, soit une hausse de 5% par rapport à un an plutôt. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles affichent une augmentation de 4,3% par rapport à celles de 2024. Le taux d'autofinancement prévisionnel de l'ensemble des communes est estimé à 31,4%, légèrement au-dessus du seuil minimal légal. L'exécution budgétaire du premier trimestre 2025 ressort 6,31 milliards FCFA des recettes de fonctionnement et 7,35 milliards FCFA des dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne l'investissement, les recettes ont été exécutées à 2,8% et les dépenses réalisées à 3%. Un effort accru de consommation des ressources demeure attendu pour l'exercice 2025, année préélectorale.

Liste des tableaux

Tableau 1	: Transferts FADeC prévisionnels 2025	06
Tableau 2	: Grands postes du budget agrégé 2025	08
Tableau 3	: Taux de recouvrement et de variations des recettes	12
Tableau 4	: Taux de recouvrement et de variations des recettes et dépenses	18
Tableau 5	: Objectifs de recettes avril-juin 2025 par statut de commune	21
Tableau 6	: Grands postes du budget 2025 du groupe statut particulier	21.
Tableau 7	: Grands postes du budget 2025 du groupe statut intermédiaire	22
Tableau 8	: Grands postes du budget 2025 du groupe communes ordinaires	22
Tableau 9	: Détails réalisations au premier trimestre 2025, ensemble des communes ...	23
Tableau 10	: Détails réalisations au premier trimestre 2025, statut particulier	24
Tableau 11	: Détails réalisations au premier trimestre 2025, statut intermédiaire et ordinaires	25

Liste des graphiques

Graphique 1	: Structure des fonds propres prévisionnels de 2024 à 2025	09
Graphique 2	: Evolution des fonds propres prévisionnels par statut	10
Graphique 3	: Fonds propres prévisionnels en 2025 par région géographique	10
Graphique 4	: Situation des reports de ressources d'investissement	11
Graphique 5	: Autofinancements prévisionnels de 2025	11
Graphique 6	: Entretien prévisionnel du patrimoine en 2025	12
Graphique 7	: Structure des recettes fiscales et non fiscales au 1er trimestre 2025	12
Graphique 8	: Dépenses de fonctionnement au 1er trimestre 2025	13
Graphique 9	: Objectifs fin juin 2025 pour les recettes fiscales	14
Graphique 10	: Recettes fiscales au 2ème trimestre 2025 par département	16
Graphique 11	: Objectifs fin juin 2025 pour les recettes non fiscales	16

Liste des sigles et abréviations

BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAT	:	Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin
CDL	:	Contribution au Développement Local
CENOCFIL	:	Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales
CSPEF	:	Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers
DCNSE	:	Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques
DGTCP	:	Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
DPCP	:	Direction de la Production des Comptes publics
FADeC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FMI	:	Fonds Monétaire International
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INStad	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
LF	:	Loi des finances
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement économiques
TPS	:	Taxe professionnelle synthétique
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine

I- ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DU BENIN EN 2025

1.1 PERFORMANCES ÉCONOMIQUES AU PREMIER TRIMESTRE

En 2025, l'économie mondiale devrait témoigner d'une expansion mesurée et disparate, révélant d'amples clivages conjoncturels entre les régions. Selon les perspectives économiques mondiales du FMI (avril 2025), la croissance de l'activité économique mondiale est attendue en régression par rapport à l'année 2024, s'établissant à un taux de 2,8%. L'inflation à l'échelle mondiale devrait poursuivre sa décrue, bien que persistant au-delà des seuils ciblés par les autorités monétaires de OCDE (mars 2025). Le coût des services devrait demeurer un facteur de ténacité inflationniste. Ces prévisions demeurent tributaires d'aléas consécutifs aux crispations géopolitiques, à la continuation de politiques monétaires restrictives et aux périls financiers latents.

Quant aux perspectives africaines pour 2025, elles se révèlent plus fastes que celles de l'économie mondiale dans son ensemble, nonobstant la persistance de défis structurels. Le FMI prévoit une progression de 3,8% pour l'Afrique subsaharienne (avril 2025). Dans la zone UEMOA, la BCEAO anticipe un dynamisme de l'activité économique, avec une croissance estimée à 6,4% au premier trimestre 2025. Elle constate un fléchissement du taux d'inflation, atteignant 2,1% en février 2025, contre 2,5% en janvier et fait une prévision de 2,2% pour le mois de mars et avril 2025. Le déficit budgétaire de l'UEMOA devrait se situer à 3,7% du produit intérieur brut.

Au Bénin en 2025, les perspectives économiques demeurent positives, s'inscrivant dans la continuité du dynamisme observé en 2024. Le gouvernement béninois anticipe une croissance économique soutenue

(+6,8%), tirée par les investissements dans les infrastructures socio-économiques et la poursuite des actions sociales. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) devrait suivre la tendance de modération. Au premier trimestre 2025, connaît une hausse de 1,3 % par rapport au quatrième trimestre 2024. Cet accroissement est en lien avec la progression des prix des produits des divisions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,3%), « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+2,4%), « Vêtements et chaussures » (+2,0%), « Santé » (+1,8%), « Transports » (+3,1%) et « Soins personnels, protection sociale et biens divers » (+1,4%). Toutefois, cette hausse trimestrielle de l'indice global a été contenue par la diminution des prix des divisions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-3,6%), « Information et communication » (-2,5%), « Loisirs, sport et culture » (-2,6%), « Restaurants et services d'hébergement » (-2,3%) et « Assurances et services financiers » (-2,4%).

Le niveau d'endettement du Bénin est considéré comme viable, avec un taux qui a diminué en 2024 pour atteindre 53,4% du PIB. Le gouvernement vise à maintenir en 2025, un taux d'endettement largement en dessous du seuil communautaire (70%).

1.2 FINANCES NATIONALES ET FINANCES LOCALES

La Loi de Finances (LF) 2025 du Bénin comprend des mesures spécifiques visant à renforcer les finances locales et à soutenir la décentralisation, ce qui devrait avoir des effets positifs sur le développement local et la qualité de vie

des citoyens. En 2025, il est prévu l'augmentation des ressources financières dédiées à la gestion des collectivités locale. Les prévisions de ressources à transférer aux communes au moyen du mécanisme du FADeC s'élèvent à 56,54 milliards FCFA contre 53,75 milliards FCFA en 2024, soit une

hausse de 2,79 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 5,2%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des ressources extérieures du FADeC-non affecté investissement qui sont passées de 1,26 milliard FCFA en 2024 à 8,92 milliards FCFA en 2025.

Tableau 1 : Transferts FADeC prévisionnels 2025

Rubriques (en milliards FCFA)	2024	2025	Var (%)
FADeC	53,75	56,54	5
<i>FADeC non - affecté</i>	<i>38,60</i>	<i>45,02</i>	17
<i>Fonctionnement</i>	23,00	22,61	-2
<i>Investissement</i>	15,60	22,41	44
FADeC affecté	15,15	11,51	-24
<i>M. Santé Entretien et Réparations</i>	0,60	0,60	0
<i>M. Santé Investissement</i>	1,30	1,30	0
<i>M. Santé communautaire</i>	4,50	3,54	-21
<i>MESTFP Entretien et Réparations</i>	0,22	-	-100
<i>MESTFP Investissement</i>	0,09	0,09	0
<i>MCVT Investissement</i>	2,50	-	-100
<i>MAEP Investissement</i>	1,52	1,80	18
<i>MEMP Investissement</i>	3,78	3,78	0
<i>M. Sports Fonctionnement (Sport)</i>	0,39	0,15	-61
<i>MTCA Investissement (Culture)</i>	0,25	0,25	0

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Par ailleurs, les marchés modernes, édifiés par l'État central sur les territoires communaux en remplacement des anciens marchés gérés à la base, deviennent progressivement opérationnels. Les recettes générées par l'exploitation de ces infrastructures marchandes commerciales échappent aux budgets communaux, entraînant ainsi un manque à gagner significatif pour les communes en termes de droits de place sur les marchés. De surcroît, les ressources issues de la vente des imprimés de certificat de vie et de charges seront désormais caduques en raison de la réforme de la justification de vie par la prise de données biométriques.



II- CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION

Cette section aborde la réflexion sur le respect du principe de l'antériorité du budget. Il a été essentiellement question de voir l'application de ce principe dans le cycle budgétaire 2024-2025 des communes.

L'année budgétaire à l'instar de l'année civile, débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre. Conformément au principe de l'antériorité, les collectivités territoriales sont tenues de se doter d'un budget avant le commencement de l'exercice budgétaire. Il est par conséquent souhaitable que le budget communal de l'exercice N+1 soit disponible, prêt à l'exécution au plus tard le 31 décembre de l'année N. Ce principe est affirmé par l'article 362 de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale (CAT) en République du Bénin. Selon cette disposition, le budget, en tant qu'acte de prévision et d'autorisation, doit être voté préalablement à toute recette et dépense. Cette règle impose ainsi l'antériorité de l'autorisation budgétaire avant tout décaissement. En conséquence, le budget de la commune, présenté par l'ordonnateur et adopté par le conseil de supervision, doit être disponible avant l'ouverture de la session budgétaire, habituellement prévue pour le mois d'octobre. La validation du budget communal relève de la compétence du conseil communal. En tout état de cause, l'adoption et la validation du budget de l'exercice N+1 doivent intervenir au plus tard le 15 novembre de l'exercice N. Le principe de l'antériorité constitue une règle absolue, garantissant la disponibilité d'un budget validé et adopté avant l'exercice suivant pour son exécution. L'article 431 du CAT précité stipule que le budget doit être approuvé avant le 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

APPLICATION DU PRINCIPE DE L'ANTÉRIORITÉ POUR LES BUDGETS COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2025

Le budget communal représente l'instrument essentiel de la mise en œuvre de la politique de développement au niveau local. Soucieux du développement territorial et du respect des principes budgétaires, les ordonnateurs communaux s'efforcent, dans la mesure du possible, de doter leur commune respective d'un budget qui sera approuvé par l'autorité de tutelle avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte.

Pour la gestion 2025, sur l'ensemble des soixante-dix-sept (77) communes, soixante-quatorze (74) ont pu disposer de leur budget communal avant le 31 décembre 2024. S'agissant de l'approbation, soixante-quatre (64) budgets communaux ont reçu approbation avant le 31 décembre 2024. Les treize (13) budgets communaux restants ont été approuvés par l'autorité de tutelle courant janvier, voire février 2025. Ce constat atteste des efforts significatifs déployés par les acteurs communaux pour se conformer aux règles budgétaires, notamment le principe de l'antériorité.

En sommes, l'analyse de l'application du principe de sincérité fait observer que ce principe est respecté dans son intégralité par toutes les communes pour la gestion budgétaire 2025. En effet, quand bien même le principe de l'antériorité impose le vote et l'approbation du budget communal avant le début de l'exercice budgétaire, l'article 432 du CAT prévoit un allègement du principe de l'antériorité. Les dispositions de l'article 432 accordent un délai supplémentaire aux communes en matière de vote de leur budget. Ainsi, il est permis aux communes qui n'ont pu disposer du budget avant le 1er janvier, de l'adopter jusqu'au 31 mars.

III- SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2025

2.1 BUDGET AGRÉGÉ 2025

Le budget agrégé 2025 de l'ensemble des collectivités territoriales s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 276,24 milliards FCFA. Ce budget global, hors résultats affectables de l'exercice 2024 est en hausse de 16,14% par rapport aux prévisions définitives de 2024 (237,86 milliards FCFA).

Tableau 2 : Grands postes du budget agrégé 2025

Fonct.	Dépenses	106,66	4,3%	Recettes	106,66	5,0%
	<i>Charges du personnel</i>	21,01	-5,4%	<i>Patentes et licences</i>	12,97	0,8%
	<i>Charges des élus</i>	10,26	-6,4%	<i>Taxes foncières</i>	10,01	-2,1%
	<i>Achat de biens et services</i>	41,20	7,3%	<i>CDL et TPS</i>	6,71	-2,0%
	<i>Autres charges réelles</i>	7,83	29,2%	<i>Autres produits fiscaux</i>	4,12	1,4%
	<i>Dotations amort. et prov.</i>	0,90	146,7 %	<i>Produit du patrimoine</i>	2,00	8,4%
	<i>Excédent prévisionnel</i>	25,45	- 167,1%	<i>Prestation de service</i>	8,29	-12,4%
				<i>Recettes partagées</i>	4,27	6,1%
				<i>Subventions et dotations</i>	27,24	-5,8%
				<i>Autres produits non fiscaux</i>	5,89	-9,8%
				<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	25,16	20,4%
Invest	Dépenses	195,04	3,2%	Recettes	195,04	-0,4%
	<i>Terrains</i>	9,34	6,5%	<i>Prélèvement prévisionnel</i>	25,45	- 167,1 %
	<i>Constructions</i>	123,32	-1,3%	<i>Report</i>	109,31	29,2%
	<i>Equipements et matériels</i>	16,22	-18,2%	<i>Emprunt</i>	0,00	0,0%
	<i>Autres dépenses</i>	46,16	40,2%	<i>Subventions et Dotation</i>	39,27	-26,4%
				<i>Autres (amort, prov, excéd. Capit...)</i>	21,00	164,0 %

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : Le montant, exprimé en milliards FCFA correspond à la prévision primitive de l'exercice 2025. Le pourcentage constitue la variation par rapport à la prévision définitive du poste de budget en 2024.

Les recettes prévisionnelles de la section fonctionnement s'établissent à 106,66 milliards FCFA, en hausse de 5% en glissement annuel. Les prévisions des recettes fiscales sont restées globalement constantes (-0,5%) par rapport aux prévisions de 2024 ; les prévisions des recettes non fiscales quant à elles, sont en baisse de 9,3%, en lien avec la chute des recettes des prestations de service (-12,4%) et les autres produits non fiscaux (-9,8%). Les prévisions de dépenses de la section

fonctionnement sont à la hausse de 4,3%. Les achats de biens, services et autres dépenses réelles vont connaître en moyenne une augmentation de 10,3%. Les prévisions de charges du personnel par rapport à l'année 2024.

Les recettes prévisionnelles de l'exercice 2025 de la section investissement s'élèvent à 195,04 milliards FCFA, en légère baisse de 0,4% par rapport à l'année dernière. Ce qui laisse apercevoir une stagnation desdites recettes. Cette stagnation mitigée des ressources

d'investissement résulte de la baisse des subventions et dotations à recevoir (39,27 milliards FCFA, -26,4%), du prélèvement prévisionnel (25,45 milliards FCA, -167,1%) et de la hausse des reports de 29,2%. En 2025, il sera consacré la plus grosse part du budget de dépenses aux constructions. En effet, l'enveloppe prévue pour la construction des bâtiments administratifs, sanitaires commerciaux et des ouvrages d'art et d'assainissement s'élève à 123,32 milliards FCFA (63,2% du budget total d'investissement) et est en baisse de 1,3% par rapport aux prévisions de l'année 2024.

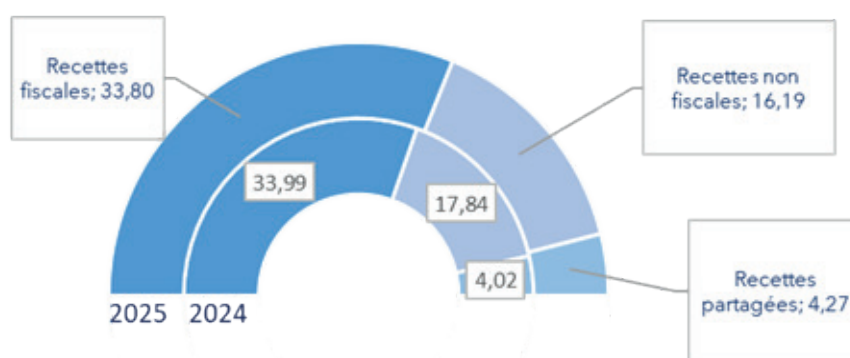
2.2 RESSOURCES PROPRES EN BAISSÉ EN 2025

Les ressources propres d'une collectivité territoriale sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes partagées. En 2025, l'on observe une régression de 3% des fonds propres prévisionnels agrégés, lesquels passent de 55,85 milliards FCFA en 2024 à 54,26 milliards FCFA. S'agissant de la catégorie des communes à statut particulier, la proportion des ressources propres dans l'ensemble des

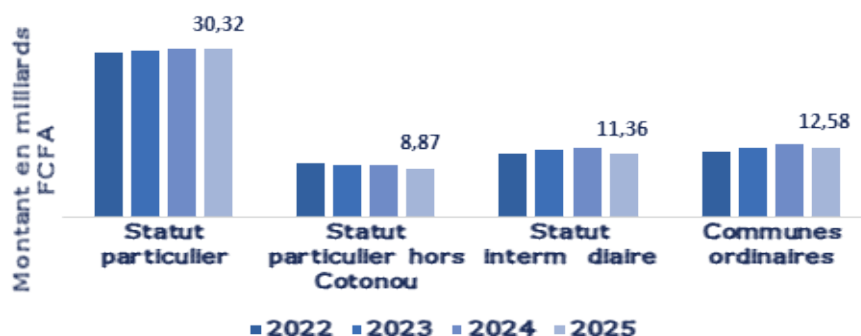
recettes courantes, abstraction faite des reports, demeure inchangée entre 2024 et 2025, se stabilisant à 91,4%. Pour les deux autres catégories de communes, une augmentation de l'importance de la prévision des fonds propres est observée en 2025. En effet, la proportion s'établit à 52,8% en 2025 pour le groupe des communes à statut intermédiaire, contre 50,4% en 2024. Quant aux communes ordinaires, la proportion progresse à 48,6% en 2025 (contre 46,7% en 2024), se rapprochant ainsi du seuil de 50%.

La répartition des éléments constitutifs des ressources propres prévisionnelles demeure substantiellement stable entre 2024 et 2025 pour l'ensemble des communes. Les recettes fiscales, s'élevant à 33,80 milliards FCFA en 2025, constituent 60,8% des fonds propres. L'année précédente, elles atteignaient 33,99 milliards FCFA et représentaient 62,3% des ressources endogènes. Les recettes non fiscales enregistrent, entre 2024 et 2025, un écart de l'ordre de 1,66 milliard FCFA. Cette baisse se manifeste au sein de toutes les catégories de communes.

Graphique 1 : Structure des fonds propres prévisionnels de 2024 à 2025



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

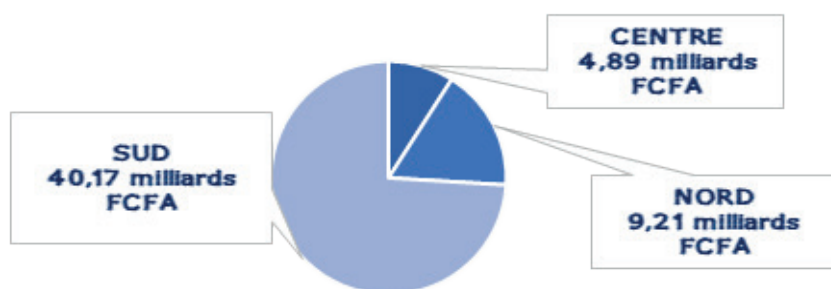
Graphique 2 : Evolution des fonds propres prévisionnels par statut

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

La métropole de Cotonou prévoit de mobiliser des fonds propres à hauteur de 19,04 milliards FCFA, en hausse de 2,5% par rapport aux 18,56 milliards FCFA de 2024. En dehors de Cotonou, la prévision des fonds propres est à la baisse dans toutes les strates de communes.

La description des prévisions de fonds propres par région géographique indique

que 40,17 milliards CFA seront mobilisés au sud (-0,3% en glissement annuel) ; la région du nord prévoit en 2025 d'encaisser 9,21 milliards FCFA contre 10,13 milliards FCFA un an plus tôt, soit une baisse de 9,1%. Au centre du pays, il est prévu 4,89 milliards FCFA de ressources propres en 2025, en baisse de 10,2% par rapport à 2024.

Graphique 3 : Fonds propres prévisionnels en 2025 par région géographique

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

2.3 SITUATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT REPORTÉS EN 2025

Les fonds d'investissement mobilisés au cours de l'exercice 2024 ou antérieurement, mais demeurés non consommés au terme du 31 décembre 2024, font l'objet d'un report au budget de l'année 2025. Ces ressources ainsi reconduites s'élèvent à 47,65 milliards FCFA (représentant 43,59% des reports) pour le groupe des communes

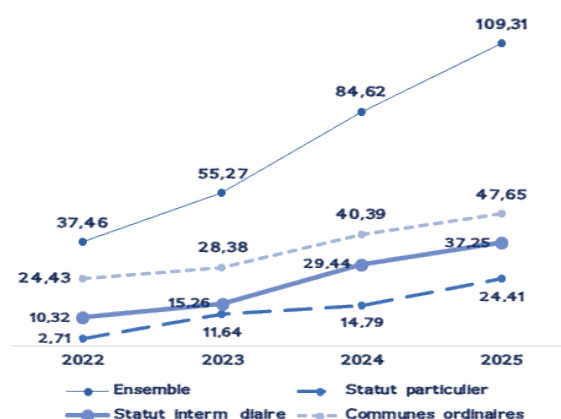
ordinaires, à 37,25 milliards FCFA (soit 34,7% des reports) pour la strate des communes à statut intermédiaire, et à 24,41 milliards FCFA pour la strate des municipalités à statut particulier (constituant 22,32% du volume global des reports).

Depuis l'instauration en 2022 de la réforme d'envergure du secteur de la décentralisation, il est patent que les ressources dédiées à l'investissement, constituées principalement de dotations

et de subventions, ne sont point entièrement absorbées au bout de deux cycles budgétaires au plus. En effet, partant d'un montant de 37,46 milliards FCFA en 2022, les reports cumulés de l'ensemble des collectivités territoriales progressent suivant une moyenne annuelle de 47,28%, atteignant ainsi le chiffre de 109,31 milliards FCFA en 2025. Cette accumulation de trésorerie se révèle être une caractéristique observée indistinctement au sein de toutes les catégories de communes, et ce, quelle que soit la région du territoire national. Les facteurs intrinsèques à cette sous-performance, laquelle compromet l'efficacité de la réforme structurelle, ont d'ores et déjà été circonscrits aux mois de novembre et décembre 2024, lors des rencontres

réunissant l'ensemble des parties prenantes techniques. Les préconisations émanant de ces échanges concertés ambitionnent d'infléchir cette dynamique au cours de l'exercice 2025.

Graphique 4 : Situation des reports de ressources d'investissement



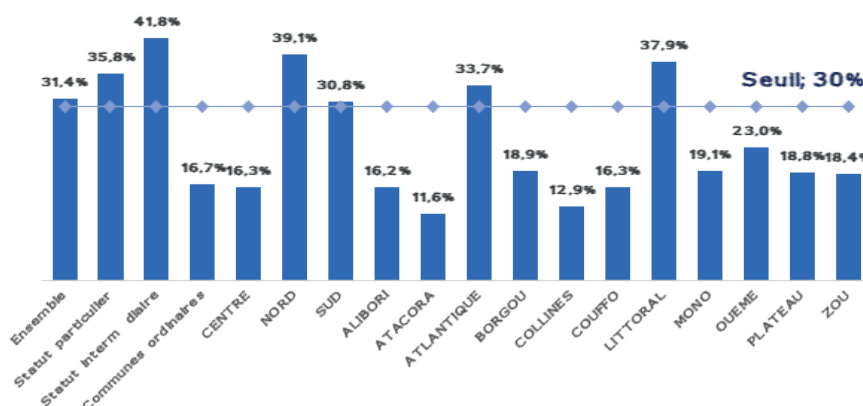
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

2.4 TAUX D'AUTOFINANCEMENT ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

L'autofinancement prévisionnel, représentant la fraction des ressources de fonctionnement allouée à l'investissement, se compose du prélèvement sur recettes à opérer, des amortissements et des provisions à constituer. Pour l'exercice 2025, l'estimation de cet autofinancement prévisionnel pour l'ensemble des communes s'établit à 31,4%. Ce niveau excède de 1,4 point de pourcentage le seuil minimal légal. Le taux

d'autofinancement se révèle supérieur à la moyenne au sein des catégories de communes à statut particulier et intermédiaire. Inversement, au sein du groupe des communes ordinaires, il n'atteint que 16,7%. L'analyse par entité départementale révèle que dans 9 des 12 départements, le taux d'autofinancement se situe en dessous de la norme prescrite, oscillant entre 11,6% dans le département de l'Atacora et 23,0% dans l'Ouémé.

Graphique 5 : Autofinancements prévisionnels de 2025



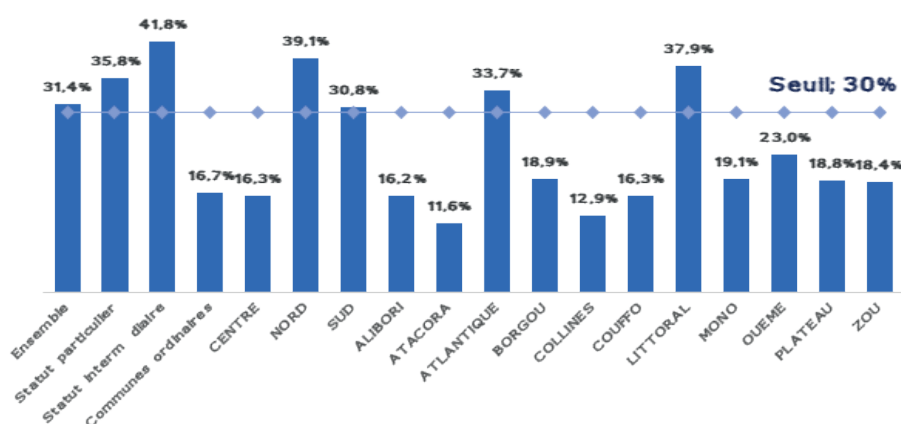
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Les dépenses d'investissement du quatrième trimestre 2024 s'élèvent à 27,66 milliards FCFA, hausse de 15,89 milliards FCFA par rapport au troisième trimestre 2023. Cette hausse est observée au niveau de toutes les strates de communes concerne essentiellement les dépenses de « constructions » et « autres dépenses » avec des variations absolues en glissement annuel respectives de +3,24

et +9,08 milliards FCFA.

Par ailleurs, pour l'ensemble des communes, bien que les dépenses d'investissement aient augmenté de 15,89 milliards FCFA au quatrième trimestre 2024, cette hausse est minime par rapport aux fonds d'investissement accumulés depuis 2022, qui s'élèveraient au début de l'exercice 2024 à 84,62 milliards FCFA.

Graphique 5 : Autofinancements prévisionnels de 2025

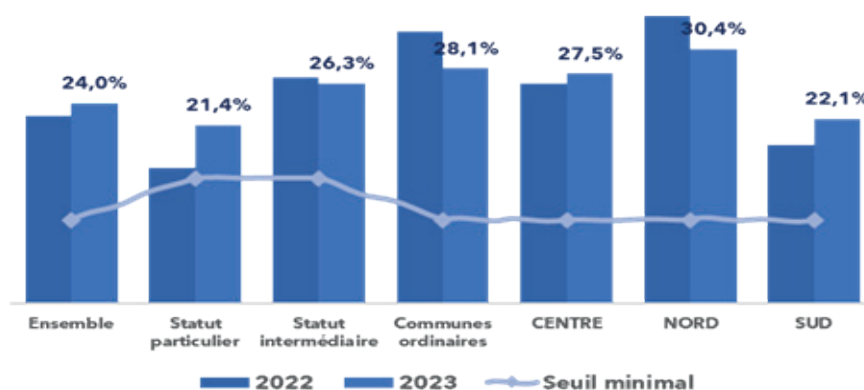


Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

La proportion des ressources propres prévisionnelles affectée à la maintenance du patrimoine communal constitue un indicateur de première importance, dans la mesure où cet entretien concourt à la pérennisation fonctionnelle des immobilisations durant l'intégralité de leur cycle d'utilisation. Pour l'année 2025, le volume agrégé des dépenses

dédiées à cet entretien avoisine les 13 milliards FCFA, représentant ainsi 24% des recettes propres prévisionnelles. Ce taux d'entretien, en progression par rapport à celui observé lors de l'exercice 2024, témoigne de la volonté accrue des communes de préserver la valeur de leurs actifs patrimoniaux.

Graphique 6 : Entretien prévisionnel du patrimoine en 2025



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2025

IV- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PREMIER TRIMESTRE 2025

3.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025

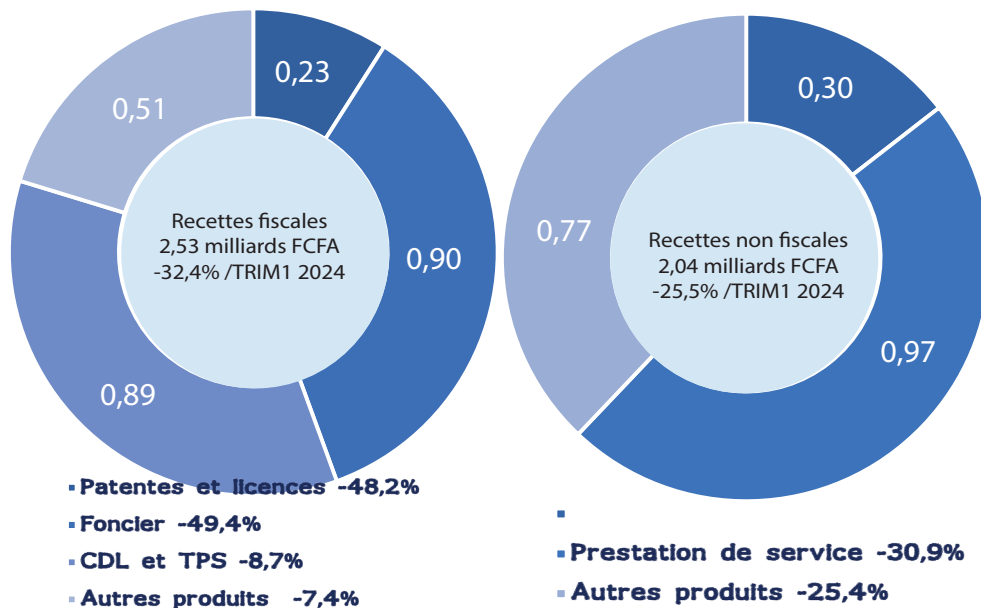
Tableau 3 : Taux de recouvrement et de variations des recettes

Poste (en milliards FCFA)	Objectifs 2025	TRIM1 2025	TRIM1 2024	Taux de réal.	Variation trim.
	(1)	(2)	(3)	(2)/(1)	(2)/(3) - 1
Recettes	106,66	6,31	6,96	5,9%	-9,3%
Report	25,15	-	-	-	-
Recettes fiscales	33,8	2,53	3,74	7,5%	-32,4%
Recettes non fiscales	16,19	2,04	2,74	12,6%	-25,5%
Recettes partagées	4,27	0,48	0,07	11,3%	612,8%
Dotation et subvention	27,24	1,26	0,41	4,6%	208,6%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Au cours du premier trimestre de l'année 2025, le recouvrement des recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes s'est établi à 5,9%. Sur une prévision annuelle de 106,66 milliards FCFA, un montant de 6,31 milliards FCFA a été mobilisé durant la période s'étendant de janvier à mars 2025. Comparativement à la même période de l'année 2024, où le recouvrement global des communes avait atteint 6,96 milliards de francs CFA, une régression de l'ordre de 9,3% est ainsi constatée.

Graphique 7 : Structure des recettes fiscales et non fiscales au 1er trimestre 2025



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : CDL ---> contribution au développement local ; TPS ---> taxe professionnelle synthétique ; les taux (en %) se trouvant en face des catégories de recettes représentent les variations des recettes du premier trimestre 2025 par rapport aux performances de la même recette à fin mars 2024

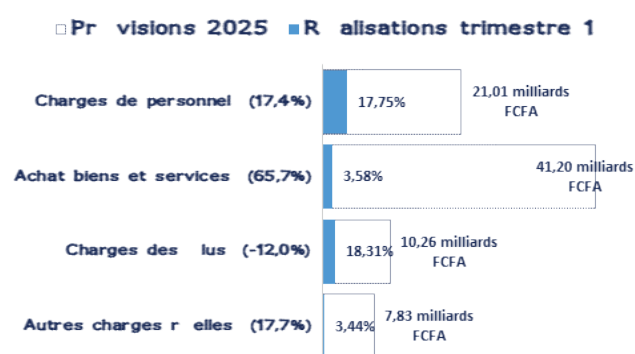
Le taux de recouvrement des recettes fiscales s'élève à 7,5%, ce qui traduit une diminution significative de 32,4% par rapport à la performance enregistrée à la fin du mois de mars 2024. En ce qui concerne les recettes non fiscales, le niveau atteint à l'issue du premier trimestre 2025 se chiffre à 2,74 milliards FCFA, sur une prévision annuelle de 16,19 milliards FCFA. Les dotations de fonctionnement, quant à elles, affichent une progression notable de 208,6%.

Eu égard aux prévisions annuelles et aux résultats observés durant la période de janvier à mars 2024, il est patent de constater une mobilisation atone de l'ensemble des composantes des recettes, qu'elles soient de nature fiscale ou non fiscale. S'agissant des patentes et licences, le montant recouvré s'établit à 229 millions FCFA, ce qui révèle un fléchissement substantiel de 48,2% en glissement annuel. Au cours du premier trimestre de l'année 2025, la mobilisation des impôts fonciers s'élève à 896 millions FCFA, contrastant de manière significative avec les 1770 millions de francs CFA enregistrés à la fin du mois de mars de l'année 2024. Cette disparité révèle un déclin de près de la moitié (-48,2%). La contribution au développement ainsi que la taxe professionnelle synthétique ont conjointement totalisé 893 millions de francs CFA à l'échéance du premier trimestre 2025. Pour ce qui a trait aux prestations de service, qui représentent le poste le plus significatif des recettes non fiscales, un montant de 971 millions FCFA a été engrangé au premier trimestre 2025, contre 1,4 milliard FCFA au cours de la même période de 2024, marquant ainsi une régression notable de 30,9%.

3.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025

Au premier trimestre de l'année 2025, l'exécution des dépenses de fonctionnement par l'ensemble des collectivités territoriales s'est avérée tributaire des recettes de fonctionnement perçues. Ces dépenses se sont établies à 7,35 milliards FCFA, marquant un repli de 6,88% par rapport à celles enregistrées au cours du premier trimestre de l'exercice 2024. Cette réalisation ne représente que 14,31% des prévisions budgétaires annuelles.

Graphique 8 : Dépenses de fonctionnement au 1er trimestre 2025



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : Pour chaque catégorie de dépenses : le taux en pourcentages entre des parenthèses est le taux de variation des réalisations du premier trimestre 2025 en glissement annuel ; le second taux mesure la réalisation de la catégorie relativement aux prévisions annuelles 2025 (montants en milliards sur le graphique).

Les charges incompressibles afférentes au personnel et aux élus ont connu des taux d'exécution respectifs de 17,75% et 18,31%. Il convient de noter une progression en glissement annuel significative de 17,4% des paiements effectués au profit du personnel. La charge relative aux élus s'est quant à elle fixée à 1,88 milliard FCFA, en

diminution par rapport aux 2,14 milliards FCFA constatés à fin mars 2024.

Concernant les acquisitions de biens et services, qui constituent 38,58% de l'enveloppe budgétaire annuelle, l'exécution s'est limitée à 1,47 milliard FCFA, contre 0,890 milliard FCFA, soit un taux de réalisation particulièrement faible de 3,58%. L'analyse ne révèle pas de disparités notables selon le statut des communes : 2,8% pour les communes à statut particulier, 3,3% pour les communes à statut intermédiaire et 4,7% pour le groupe des communes ordinaires.

Pour ce qui est des dépenses consacrées à l'entretien du patrimoine, le premier trimestre 2025 n'a vu que le paiement que de 500,7 millions FCFA sur un budget de 13,01 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 3,8%, malgré une augmentation de 78,1% en glissement annuel. Durant cette période, les communes à statut intermédiaire ont payé 57,6 millions FCFA de dépenses d'entretien, tandis que les communes ordinaires et celles dotées d'un statut particulier ont respectivement décaissé 177,7 millions FCFA et 265,4 millions FCFA.

3.3 SECTION D'INVESTISSEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2025

Tableau 4 : Taux de recouvrement et de variations des recettes et dépenses

Poste (en milliards FCFA)	Objectifs 2025	TRIM1 2025	TRIM1 2024	Taux de réal.	Variation trim.
	(1)	(2)	(3)	(2)/(1)	(2)/(3) - 1
Recettes	195,04	5,39	6,71	2,8%	-19,7%
Report	109,31	-	-	-	-
Autofinancement	46,45	0,00	0,00	0,0%	-
Emprunt	0,00	0,00	0,00	-	-
Dotation et subvention	39,27	5,39	6,71	13,7%	-19,7%
Dépenses	195,04	5,89	2,37	3,0%	148,7%
Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	-	-
Terrains	9,34	0,08	0,04	0,9%	133,5%
Constructions	123,32	2,01	1,48	1,6%	35,7%
Equipements et matériels	16,22	0,84	0,26	5,2%	218,9%
Autres dépenses	38,73	2,95	0,58	7,6%	405,7%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

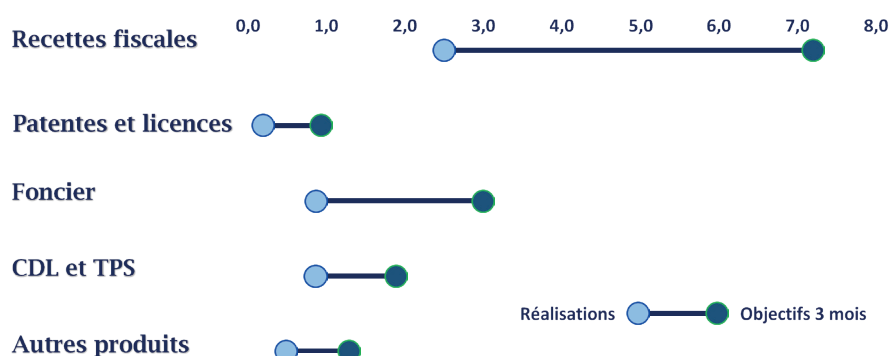
Pour l'ensemble des communes, la section d'investissement est très faiblement exécutée au premier trimestre 2025. Les subventions et diverses dotations d'investissement reçues s'élèvent à 5,39 milliards FCFA pour une prévision de 39,27 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 13,7%. Cette réalisation est en baisse de 19,7% par rapport aux 6,71 milliards FCFA. Il est à noter que 97,8% des subventions et dotations transférées sont orientées vers les communes ordinaires et celles ayant un statut intermédiaire. En effet, le premier groupe a capté 2,51 milliards FCFA et le second groupe en a reçu 2,76 milliards FCFA.

En ce qui concerne les dépenses, le taux d'exécution global pour le trimestre s'établit à 3%, se traduisant par une dépense de 5,89 milliards de FCFA, en regard des 2,37 milliards FCFA enregistrés au premier trimestre de l'exercice 2024. Les dépenses se concentrent sur les constructions, qui absorbent 2,01 milliards FCFA, et sur les autres dépenses d'investissement, exécutées à hauteur de 2,95 milliards FCFA. Bien que ces réalisations apparaissent faibles, il convient de noter une amélioration relative par rapport aux indicateurs du premier trimestre de l'année précédente, affichant une progression annuelle de 148,7%, portée par l'ensemble des composantes. À la fin du premier trimestre de l'année 2025, le solde de trésorerie afférent aux ressources d'investissement (report 2024 sur 2025 augmenté des recettes courantes et déduction des dépenses) s'établit, pour l'ensemble des collectivités territoriales, à un montant de 108,81 milliards FCFA. Sachant que le cycle électoral exerce une influence notable sur l'investissement local, on observera une accélération des investissements locaux dans les trimestres restants de celle de l'année précédant les élections de 2026.

V- MOBILISATION DE FONDS PROPRES AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2025

En termes de mobilisation de ressources propres, le premier trimestre est terminé avec une baisse en glissement annuel de 32,4% pour les recettes fiscales et 25,5% pour les recettes non fiscales. L'enjeu pour le deuxième trimestre serait donc de développer les stratégies nécessaires pour retourner la tendance. Sous l'hypothèse d'atteindre la fin du premier semestre 2025, un niveau de mobilisation au moins égal à celui de 2024, les gaps à recouvrer par nature de ressources propres sont illustrés sur les graphiques ci-dessous.

Graphique 9 : Objectifs fin juin 2025 pour les recettes fiscales



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

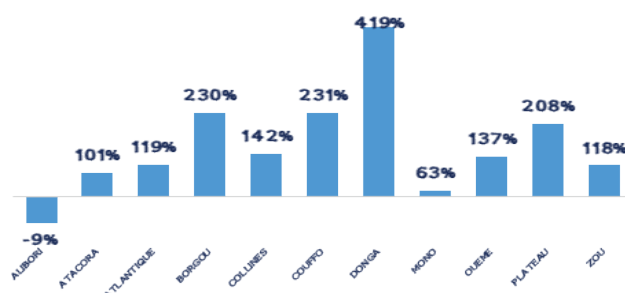
Note : CDL ----> contribution au développement local (anciennement taxe de développement local, TDL) ; TPS ----> taxe professionnelle synthétique

Le niveau à atteindre à fin juin 2025 se fixe pour l'ensemble des communes à 7,2 milliards FCFA (2,5 milliards FCFA déjà recouverts au premier trimestre 2025). Les 4,7 milliards FCFA restant à recouvrer se décomposent en 2,1 milliards FCFA pour les taxes foncières (0,9 milliards FCFA au premier trimestre 2025), 1 milliard FCFA pour la CDL et la TPS (0,9 milliard FCFA au trimestre 1).

Il est observé une forte disparité dans les efforts de mobilisation attendus des départements pour égaler au moins la performance de l'année 2024 qui, il faut

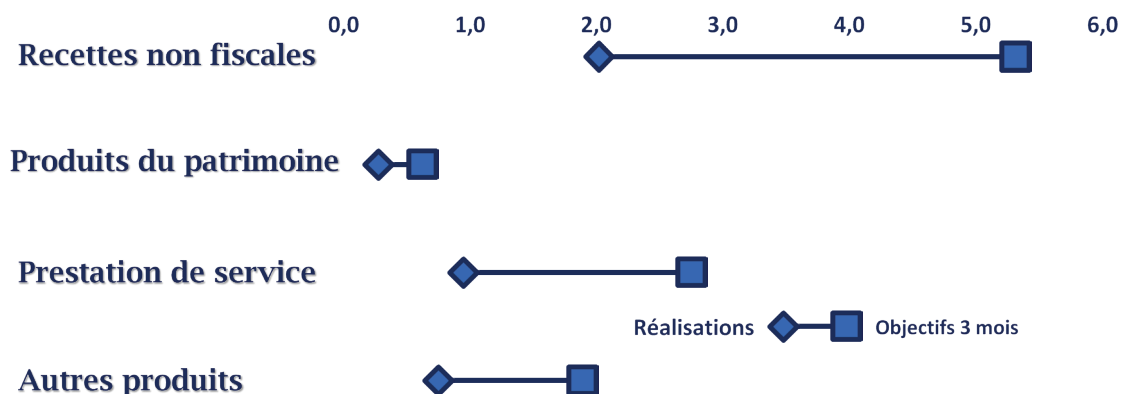
le préciser était en baisse par rapport à l'année 2023. Au premier trimestre 2025, l'ensemble des communes du Département du Mono ont recouvré et comptabilisé 129,87 millions FCFA. Il lui sera suffisant de mobiliser en 3 mois, 63% de ce montant pour atteindre l'objectif. Les autres départements en dehors du Littoral et de l'Alibori devraient faire des efforts de mobilisation, en pourcentage de la recette du premier trimestre allant de 101% (Atacora) à 419% (Donga) pour espérer atteindre l'objectif fixé.

Graphique 10 : Recettes fiscales au 2^{ème} trimestre 2025 par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2025

Graphique 11 : Objectifs fin juin 2025 pour les recettes non fiscales



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2025

En ce qui concerne les recettes non fiscales, l'objectif de 3,30 milliards FCFA au moins est à réaliser au cours du deuxième trimestre 2025 en plus des 2,4 milliards FCFA mobilisés au premier trimestre. Pour ce faire, 1,80 milliard FCFA sont attendus des prestations de service (0,97 milliard FCFA au premier trimestre) et 1,14 milliard FCFA des autres produits non fiscaux contre 770 millions FCFA recouvrés au premier trimestre 2025.

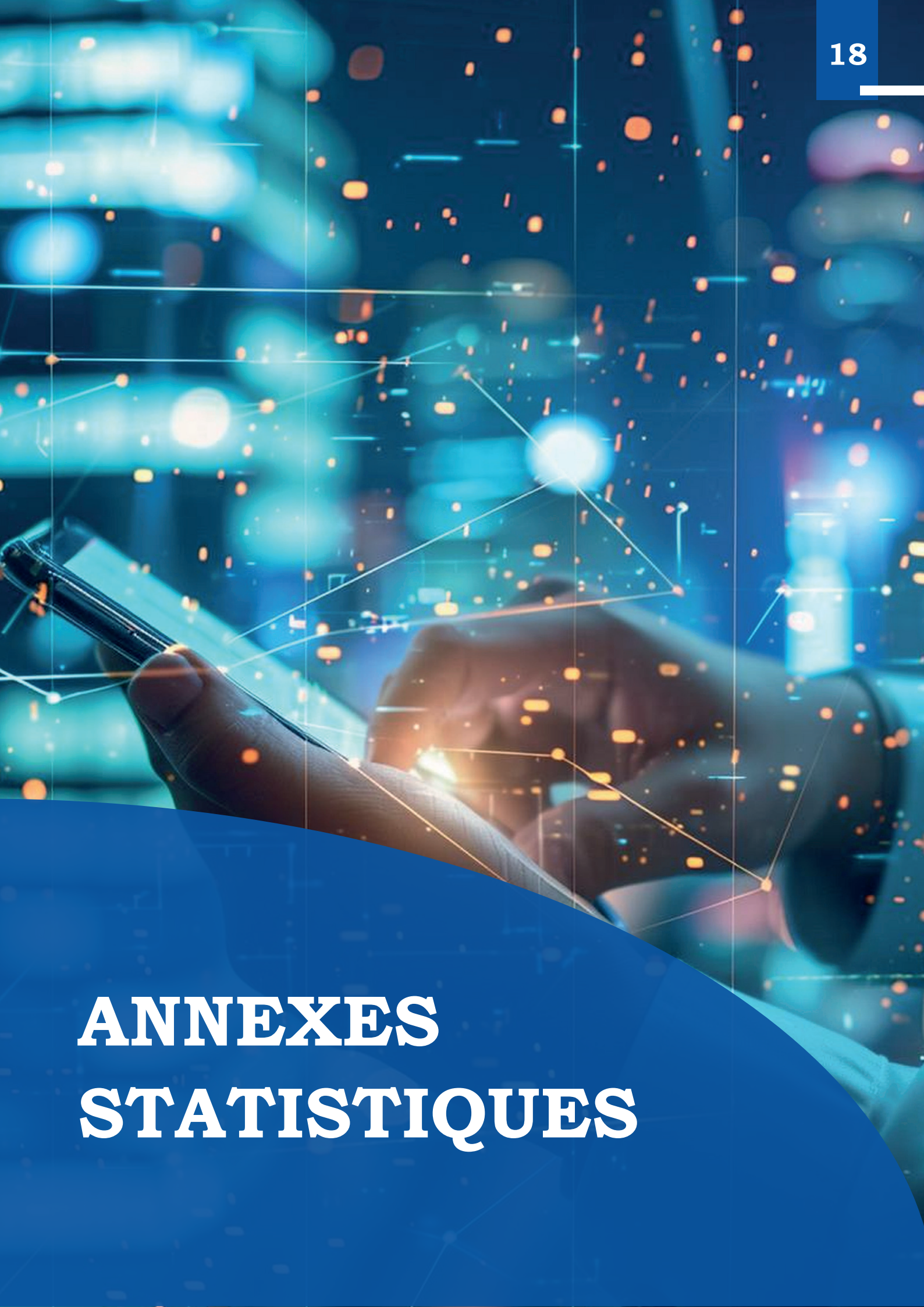
Les prévisions de mobilisation pour la période d'avril à juin 2025 accusent une disparité selon la catégorie de communes considérée. La strate des communes à statut particulier devrait percevoir des recettes fiscales s'élevant à 2,99 milliards FCFA (contre 935 millions FCFA au premier trimestre de l'année en

cours). Il est escompté une progression significative du recouvrement des impôts fonciers, passant d'un montant simple de 580 millions FCFA au premier trimestre à un volume triple de 1,78 milliard FCFA à l'échéance de juin 2025. Des diligences sont pareillement attendues au niveau des recettes non fiscales, singulièrement en ce qui concerne les "prestations de service". Le groupe des communes ordinaires se doit de mobiliser, au cours du second trimestre, 2,14 milliards FCFA de recettes, tant fiscales que non fiscales, ce qui représente une multiplication par 1,3 de la performance enregistrée au premier trimestre 2025. S'agissant du groupe des communes à statut intermédiaire, le défi apparaît de moindre envergure.

Tableau 5 : Objectifs de recettes avril-juin 2025 par statut de commune

Grandes masses (montant en millions FCFA)	Statut particulier		Statut intermédiaire		Communes ordinaires	
	Réal. Trim 1	Objectif Trim 2	Réal. Trim 1	Objectif Trim 2	Réal. Trim 1	Objectif Trim 2
Recettes fiscales	936	2 983	744	707	850	1 009
Patente et licence	139	512	56	133	33	92
Taxe foncière	580	1 780	200	233	116	117
Cdl et Tps	58	294	353	148	481	579
Autres	159	397	135	193	220	221
Recettes non fiscales	454	1 256	786	911	800	1 131
Produit de patrimoine	112	181	123	85	60	90
Prestation de service	251	855	324	342	396	606
Autres	91	220	339	484	344	435

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

A hand holding a pen over a document, with a futuristic digital overlay of glowing lines and dots. The background is a blurred cityscape at night with blue and orange lights. The text 'ANNEXES STATISTIQUES' is written in white on a blue curved background at the bottom.

ANNEXES STATISTIQUES

Tableau 6 : Grands postes du budget 2025 du groupe statut particulier

Fonct.	Dépenses	41,24	11,6%	Recettes	41,24	11,8%
	<i>Charges du personnel</i>	6,77	-6,2%	<i>Patentes et licences</i>	10,72	2,7%
	<i>Charges des élus</i>	2,17	-5,7%	<i>Taxes foncières</i>	7,42	0,0%
	<i>Achat de biens et services</i>	16,01	28,9%	<i>CDL et TPS</i>	1,63	-9,5%
	<i>Autres charges réelles</i>	3,57	48,0%	<i>Autres produits fiscaux</i>	1,75	15,2%
	<i>Dotations amort. et prov.</i>	0,44	171,2 %	<i>Produit du patrimoine</i>	0,80	-12,4%
	<i>Excédent prévisionnel</i>	12,27	-224,7%	<i>Prestation de service</i>	3,31	-5,1%
				<i>Recettes partagées</i>	3,04	7,3%
				<i>Subventions et dotations</i>	2,77	-3,4%
				<i>Autres produits non fiscaux</i>	1,65	-11,3%
				<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	8,16	28,1%
Invest	Dépenses	50,83	14,4%	Recettes	50,83	10,9%
	<i>Terrains</i>	2,34	79,2%	<i>Prélèvement prévisionnel</i>	12,27	- 224,7 %
	<i>Constructions</i>	16,97	-9,9%	<i>Report</i>	24,41	65,0%
	<i>Equipements et matériels</i>	4,87	-27,4%	<i>Emprunt</i>	0,00	0,0%
	<i>Autres dépenses</i>	26,66	66,6%	<i>Subventions et Dotation</i>	0,64	-70,5%
				<i>Autres (amort, prov, excéd. Capit....)</i>	13,51	241,1 %

Tableau 7 : Grands postes du budget 2025 du groupe statut intermédiaire

Fonct.	Dépenses	30,23	4,1%	Recettes	30,23	4,6%
	<i>Charges du personnel</i>	5,51	-9,9%	<i>Patentes et licences</i>	1,34	-15,3%
	<i>Charges des élus</i>	3,07	-9,6%	<i>Taxes foncières</i>	1,65	-9,5%
	<i>Achat de biens et services</i>	11,03	-0,3%	<i>CDL et TPS</i>	2,12	-3,6%
	<i>Autres charges réelles</i>	1,66	8,0%	<i>Autres produits fiscaux</i>	0,95	-11,8%
	<i>Dotations amort. et prov.</i>	0,24	133,7 %	<i>Produit du patrimoine</i>	0,61	22,7%
	<i>Excédent prévisionnel</i>	8,72	-117,8%	<i>Prestation de service</i>	2,26	-13,1%
				<i>Recettes partagées</i>	0,39	26,7%
				<i>Subventions et dotations</i>	11,17	0,7%
				<i>Autres produits non fiscaux</i>	2,04	-13,3%
				<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	7,71	21,2%
Invest	Dépenses	68,84	2,5%	Recettes	68,84	-2,7%
	<i>Terrains</i>	3,70	-7,8%	<i>Prélèvement prévisionnel</i>	8,72	- 117,8 %
	<i>Constructions</i>	50,86	5,5%	<i>Report</i>	37,25	26,5%
	<i>Equipements et matériels</i>	5,84	-18,6%	<i>Emprunt</i>	0,00	0,0%
	<i>Autres dépenses</i>	8,43	20,4%	<i>Subventions et Dotation</i>	18,32	-24,6%
				<i>Autres (amort, prov, excéd. Capit,...)</i>	4,55	113,1 %

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : Le montant, exprimé en milliards FCFA correspond à la prévision primitive de l'exercice 2025. Le pourcentage constitue la variation par rapport à la prévision définitive du poste de budget en 2024

Tableau 8 : Grands postes du budget 2025 du groupe des communes ordinaires

Fonct.	Dépenses	35,18	-3,0%	Recettes	35,18	-1,6%
	Charges du personnel	8,72	-1,8%	Patentes et licences	0,90	7,7%
	Charges des élus	5,02	-4,7%	Taxes foncières	0,94	-4,3%
	Achat de biens et services	14,16	-5,1%	CDL et TPS	2,95	4,0%
	Autres charges réelles	2,61	23,2%	Autres produits fiscaux	1,43	-3,2%
	Dotations amort. et prov.	0,21	123,8 %	Produit du patrimoine	0,59	35,2%
	Excédent prévisionnel	4,46	-138,4%	Prestation de service	2,73	-19,3%
				Recettes partagées	0,84	-4,6%
				Subventions et dotations	13,31	-11,1%
				Autres produits non fiscaux	2,20	-5,2%
				Autres recettes de fonctionnement	9,29	-0,9%
Invest	Dépenses	75,37	-2,6%	Recettes	75,37	-4,8%
	Terrains	3,30	-4,5%	Prélèvement prévisionnel	4,46	- 138,4 %
	Constructions	55,50	-4,1%	Report	47,65	18,0%
	Equipements et matériels	5,51	-7,2%	Emprunt	0,00	0,0%
	Autres dépenses	11,06	11,4%	Subventions et Dotation	20,31	-24,6%
				Autres (amort, prov, excéd. Capit.,...)	2,94	140,2 %

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : Le montant, exprimé en milliards FCFA correspond à la prévision primitive de l'exercice 2025. Le pourcentage constitue la variation par rapport à la prévision définitive du poste de budget en 2024

Tableau 9 : Détails réalisations au premier trimestre 2025, ensemble des communes

Grandes masses (en millions FCFA)	Moyenne 21-24	2025 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	10 899	6 312
<i>Recettes propres</i>	<i>8 608</i>	<i>5 053</i>
Recettes fiscales	5 575	2 529
Patentes et licences	542	228
Foncier	2 594	896
Contribution au développement local	1 454	804
Taxe professionnelle synthétique	250	89
Impôts indirects et autres produits fiscaux	735	513
Recettes non fiscales	2 861	2 040
Produit de patrimoine	370	295
Prestation de service	1 698	971
Produits financiers	0	4
Autres produits non fiscaux	792	770
Recettes partagées	173	483
Taxe de voirie	43	8
Taxe sur expl. carrières et mines	116	439
TVA perçue au cordon douanier	7	8
Autres reversements et restitution	7	28
Dotation et subvention	2 292	1 259
Dépenses de fonctionnement	5 599	7 350
Charges de personnel	2 773	3 728
Charges financières	-	-
Achat des biens et services	1 249	1 473
Entretien	372	501
Charges des élus	1 246	1 879
Autres charges réelles	331	269
Autres charges sur opérations de gestion	212	181
Recettes d'investissement	4 193	5 389
Emprunt	0	-
Dotation et subvention	4 193	5 389
Dépenses d'investissement	3 198	5 886
Terrains	78	84
Constructions	2 402	2 013
Hôtel de ville et Mairie	904	753
Bâtiments scolaires	11	-
Bâtiments sanitaires	37	201
Bâtiments à usage art. culturel et sportif	100	54
Bâtiments commerciaux	169	92
Autres bâtiments	33	152
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	1 132	762
Equipements et matériels	305	842
Autres dépenses d'investissement	413	2 947

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : Moyenne 21-24 = (2021 TRIM1+2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1)/4

Tableau 10 : Détails réalisations au premier trimestre 2025, statut particulier

Grandes masses (en millions FCFA)	Moyenne 21-24	2025 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	4 268	1 485
<i>Recettes propres</i>	3 954	1 389
Recettes fiscales	2 875	935
Patentes et licences	288	139
Foncier	1 912	580
Contribution au développement local	79	34
Taxe professionnelle synthétique	186	24
Impôts indirects et autres produits fiscaux	410	159
Recettes non fiscales	1 042	454
Produit de patrimoine	152	112
Prestation de service	772	251
Produits financiers	-	4
Autres produits non fiscaux	117	87
Recettes partagées	38	-
Taxe de voirie	36	-
Taxe sur expl. carrières et mines	-	-
TVA perçue au cordon douanier	2	-
Autres reversements et restitution	-	-
Dotation et subvention	314	96
Dépenses de fonctionnement	1 794	2 136
Charges de personnel	951	1 176
Charges financières	-	-
Achat des biens et services	414	441
Entretien	153	265
Charges des élus	260	380
Autres charges réelles	170	139
Autres charges sur opérations de gestion	158	138
Recettes d'investissement	204	106
Emprunt	-	-
Dotation et subvention	204	106
Dépenses d'investissement	273	759
Terrains	-	12
Constructions	217	204
Hôtel de ville et Mairie	70	91
Bâtiments scolaires	-	-
Bâtiments sanitaires	-	-
Bâtiments à usage art. culturel et sportif	33	-
Bâtiments commerciaux	29	8
Autres bâtiments	-	4
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	81	101
Equipements et matériels	55	509
Autres dépenses d'investissement	-	34

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCF, avril 2025

Note : Moyenne 21-24 = (2021 TRIM1+2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1)/4

Tableau 11 : Détails réalisations au premier trimestre 2025, statut intermédiaire et ordinaires

Grandes masses (en millions FCFA)	Statut intermédiaire		Communes ordinaires	
	Moyenne 21-24	2025 TRIM1	Moyenne 21-24	2025 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	2 892	2 312	3 739	2 515
<i>Recettes propres</i>	2 257	1 632	2 397	2 032
Recettes fiscales	1 453	744	1 247	850
Patentes et licences	156	56	97	33
Foncier	453	200	229	116
Contribution au développement local	666	304	709	466
Taxe professionnelle synthétique	50	49	14	16
Impôts indirects et autres produits fiscaux	128	135	198	220
Recettes non fiscales	800	786	1 019	801
Produit de patrimoine	101	123	117	60
Prestation de service	377	324	549	396
Produits financiers	0	-	-	-
Autres produits non fiscaux	321	339	353	344
Recettes partagées	4	102	131	381
Taxe de voirie	1	8	5	-
Taxe sur expl. carrières et mines	2	62	115	377
TVA perçue au cordon douanier	1	8	5	-
Autres reversements et restitution	1	24	6	4
Dotation et subvention	636	680	1 342	483
Dépenses de fonctionnement	1 550	1 893	2 254	3 321
Charges de personnel	718	925	1 104	1 627
Charges financières	-	-	-	-
Achat des biens et services	383	366	453	666
Entretien	84	58	135	178
Charges des élus	372	535	613	964
Autres charges réelles	78	66	84	64
Autres charges sur opérations de gestion	24	18	30	26
Recettes d'investissement	1 395	2 768	2 595	2 515
Emprunt	-	-	0	-
Dotation et subvention	1 395	2 768	2 595	2 515
Dépenses d'investissement	1 004	1 677	1 921	3 450
Terrains	26	26	52	46
Constructions	697	731	1 488	1 079
Hôtel de ville et Mairie	289	230	545	433
Bâtiments scolaires	7	-	4	-
Bâtiments sanitaires	16	112	22	89
Bâtiments à usage art. culturel et sportif	5	31	63	22
Bâtiments commerciaux	35	54	105	30
Autres bâtiments	17	63	16	85
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	322	241	729	420
Equipements et matériels	84	159	166	174
Autres dépenses d'investissement	197	761	216	2 151

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025

Note : Moyenne 21-24 = (2021 TRIM1+2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1)/4

Sources des données

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente Note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques et démographiques proviennent de :

- la Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStAD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

Avertissement



Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2025.

Comité de rédaction

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Contact : note.conjoncture@tresorbenin.bj

Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : www.tresorbenin.bj

**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Tél : +229 01 21 30 19 37

Fax : +229 01 21 30 07 58

BP: 40 Cotonou - Route de l'aéroport

www.tresorbenin.bj